



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

Toulouse, le 30 juin 2009

Service Risques Technologiques et Environnement Industriel  
Division Risques Accidentels

Affaire suivie par : Jean-François BONHOURE  
[jean-francois.bonhoure@industrie.gouv.fr](mailto:jean-francois.bonhoure@industrie.gouv.fr)  
Tél. 0562149063 – Fax : 0562149001

Objet : CLIC Lacroix à Mazères (09)

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

**Ets LACROIX à MAZERES (09)**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2009**

Le comité local d'information et de concertation pour les risques du bassin industriel des Ets Etienne LACROIX Tous Artifices à MAZERES (09) s'est tenu le mardi 30 juin 2009 en mairie de Mazères, sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Ariège. La liste des personnes présentes figure dans le tableau annexé à ce compte rendu.

Mme la Secrétaire Générale présente l'ordre du jour :

1. désignation du président du CLIC,
2. présentation par la société Lacroix du bilan de l'année écoulée en matière de gestion du risque industriel,
3. recueil de l'avis du CLIC sur les projets de documents relatifs au Plan de Prévention des Risques Technologiques en cours d'élaboration autour de l'établissement Lacroix.

#### 4. questions diverses.

Après vérification des personnes présentes et des mandats éventuels de représentation des absents, Mme la Secrétaire Générale indique, qu'à la suite de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2009 ayant fixé pour une nouvelle période de trois ans la composition du CLIC, il convient de procéder à la désignation de son nouveau président. En l'absence de proposition du comité, et ainsi que le prévoit l'article D. 125-3 VIII du code de l'environnement, le CLIC est présidé, à défaut, par M. le préfet de l'Ariège.

La parole est ensuite donnée à M. Jérôme GABILAN, directeur de l'établissement LACROIX de MAZERES, qui présente successivement:

- les actions réalisées pour la prévention des risques,
- le compte-rendu des incidents et accidents,
- le compte-rendu des exercices d'alerte,
- le bilan du Système de Gestion de la Sécurité,
- le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques,
- les décisions individuelles concernant son entreprise.

Les planches de cette présentation sont annexées à ce compte rendu.

Sur interrogation, M. GABILAN apporte les éléments de réponse suivants:

- il confirme l'engagement de sa société à examiner au cas par cas une possibilité de participation financière à des actions de renforcement des vitrages dans le cadre d'éventuelles obligations mises à la charge des riverains par le PPRT,
- le système d'astreinte destiné à garantir la présence rapide sur site d'un cadre de l'entreprise en cas d'incident ou d'accident en dehors des heures de travail, sera mis en œuvre très prochainement, vraisemblablement en juillet, et au plus tard en septembre,
- cette astreinte a fait l'objet d'un accord avec les représentants des salariés, incluant une formation des personnels devant y participer. Cet accord peut être joint au document réglementaire de recensement des risques professionnels.

Le point suivant de l'ordre du jour concerne l'avis du CLIC concernant la procédure d'élaboration du PPRT.

M. BONHOURS rappelle que la phase de consultation des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT, listés dans l'arrêté préfectoral de prescription, a été engagée début juin par les services du SIDPC 09. Le CLIC étant un organisme associé, l'avis de cette instance doit donc être recueilli.

Le projet de plan de zonage, modifié à la suite de la réunion du 15 juillet 2008, fait l'objet d'une présentation, ainsi que les principales dispositions applicables à chacune des zones, en matière de projets nouveaux et en matière de projets sur les activités et biens existants.

Il est mentionné que les modifications apportées au projet présenté lors de la dernière réunion d'association consistent en la transformation d'un zonage « r », autour de la partie usine, en zonage « B », cette modification permettant d'autoriser, pour les habitations existantes dans ces zones, des aménagements et des extensions de la surface habitable.

Sur le sujet de la limitation des extensions des bâtiments à usage de lieu de sommeil à 20 m<sup>2</sup> de SHON, M. NEVEU indique que cette limite correspond à celle généralement fixée dans les Plans de Prévention des Risques Inondations.

Mme CAZENEUVE fait part de son opposition à cette limitation et considère que les riverains sont lésés par ce règlement qui entraîne la dépréciation de leurs biens, la société LACROIX en étant largement bénéficiaire par ailleurs.

M.MASSON indique en réponse que le PPRT a pour objet la protection des personnes face au risque industriel et qu'il doit assurer pérennément cet objet, en ne permettant pas notamment des opérations qui conduiraient, dans le temps, à augmenter la population dans les zones d'aléas.

A l'issue de ce débat, et en l'absence de questions complémentaires, Mme la Secrétaire Générale met au vote l'avis du CLIC sur ce projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques :

Vote avis défavorable : 1 (collège riverains),

Abstentions : 0,

Vote favorable : 13.

En conséquence, le CLIC émet un avis favorable aux documents d'élaboration du PPRT transmis par la préfecture de l'Ariège par courrier du 4 juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Secrétaire Générale remercie les personnes présentes de leur participation et lève la réunion à 11h15.

P/Le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale



Dominique CHRISTIAN

PJ :  
Copie à :

**PPRT MAZERES**  
**STE LACROIX Tous Artifices**  
*Réunion du 15 juillet 2008*  
Feuille de présence

ORGANISME	Nom du ou des représentants	FONCTION	présent/absent	Adresse e-mail éventuelle
Etienne LACROIX	J. GABILAN	Chef d'établissement	présent	jerome-gabilan@etienne-lacroix.com
Etienne LACROIX	M. P. THEBAUT	Dr Gal adjoint du groupe Lacroix	présent	pierre-thebaut@etienne-lacroix.com
Etienne LACROIX	M. JP. LAIRS	college salariés - CHSCT	présent	
Etienne LACROIX	M. C. GONZALEZ	college salariés - CHSCT	présent	
CONSEIL GENERAL	M. R. LOZE	conseil général 09 - service infrastructures	présent	rloze@cg09.fr
SDIS	M. JM. PAUL	Chef de centre SDIS Pamiers	présent	paul@sdis09.fr
SDIS	M. C. LUKOWICZ	SDIS 09 - gpt Nord	présent	lukowicz@sdis09
Riverains	Mme MT. CAZENEUVE	Riverain	présent	Clavier du Pont
Collectivités Territoriales	M. P. CUJIVES	Mairie MAZERES	absent	Le Saltré Route de Gaudies 09170 Mazères
Riverains	M. F. ROUZAUD	Riverain	présent	Saint-Michel
DDEA 09	M. P. NEVEU	Chef de bureau Prévention des Risques	présent	philippe.neveu@equipement-agriculture.gouv.fr

Conseiller Général du canton de Lavelanet	M. P. SABOY	Conseiller Général	absent	
Préfecture de l'Ariège	Mme D. CHRISTIAN	Secrétaire générale préfecture 09	présent	dominique.christian@ ariège.pref.gouv.fr
Préfecture de l'Ariège	Mme R. CAZAL	Chef SIDPC	présent	regine.cazal@ariège.pref.gouv.fr
Préfecture de l'Ariège	Mme E. IZQUIERDO	bureau de l'environnement préfecture 09	présent	edith.izquierdo@ ariège.pref.gouv.fr
Préfecture de l'Ariège	Mme D. MOREAU	SIDPC	présent	dominique.moreau@ ariège.pref.gouv.fr
DDTEFP	M. P. FROGIER	inspecteur du travail	présent	patrick.frogier@dd-09.gouv.fr
DREAL Midi- Pyrénées	M. F. MASSON	Chef de la Division Risques Accidentels - SRTEI	présent	fabien.masson@industrie.gouv.fr
DREAL Midi- Pyrénées	M. F. PRAT	Chef de l'UT 09	présent	francis.prat@industrie.gouv.fr
DREAL Midi- Pyrénées	M. JF. BONHOURE	Division Risques Accidentels - SRTEI	présent	Jean-francois.bonhoure @industrie.gouv.fr